



## Indemnisation après travail à l'étranger

-----  
Par Nicolas23

Bonjour,

je termine un CDD de 48 mois en Espagne à la fin du mois prochain.

J'ai vu qu'il suffisait d'une journée de travail en France pour activer mes droits avec France Travail, et que le SJR serait calculé sur mes salaires perçus en France.

Ma question est : si je ne travaille qu'une seule journée, avec par exemple un salaire horaire brut de 15 euros, est-ce que le SJR de référence pour le calcul de mon indemnisation sera basé sur ce taux horaire, malgré le fait de n'avoir travaillé qu'un seul jour ?

J'ai demandé à un IA qui me dit qu'il faudrait que je travaille plus d'une journée pour ne pas être indemnisé au minimum, mais ça ne me semble pas cohérent avec ce que j'ai pu lire sur le site de France Travail : la durée prise en compte serait de 48 mois + 1 jour, et le SJR calculé à partir du salaire brut français, même pour une journée.

Quel est le mode actuel d'indemnisation de France Travail dans ce cas ?

Merci d'avance pour votre réponse

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous avez involontairement perdu votre emploi en Espagne et avait donc le formulaire U1 validé ?

-----  
Par Nicolas23

Pas encore, mon CDD se termine à la fin du mois prochain